

FICHE REPÈRES DU RSU 2019

Comité technique du CDG 68

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2019. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

37%

> 205 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 557 recensées

> 2 474 agents recensés dans ces collectivités dont 1 774 fonctionnaires, 242 contractuels permanents et 458 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

72% des agents sont fonctionnaires



Effectif moyen 9 3

7

Précisions emplois non permanents

Maximum

59

41

259

- ⇒ 6,1 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 16,8 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

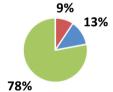
► 41,74 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

46% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Fillere	Titulalie	Contractuel	Tous	
Administrative	30,9%	22,7%	30,0%	3,1
Technique	45,5%	46,7%	45,6%	5,1
Culturelle	2,0%	3,3%	2,1%	2,3
Sportive	1,2%	1,2%	1,2%	2,0
Sociale	11,2%	11,6%	11,3%	2,2
Médico-sociale	0,8%	5,8%	1,4%	3,6
Police municipale	1,5%	0,0%	1,3%	1,4
Animation	6,9%	8,7%	7,1%	3,1
Total	100%	100%	100%	12

78% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie A Catégorie B Catégorie C

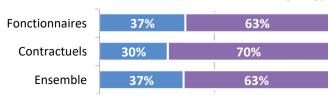


1,2 7,7

0,9

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 63%

Hommes Femmes



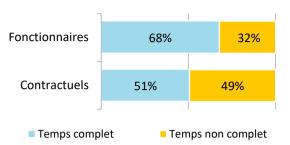
Le cadre d'emplois des Adjoints techniques rassemble 34% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	34%
Adjoints administratifs	17%
ASEM	9%
Rédacteurs	8%
Adjoints territoriaux d'animation	7%

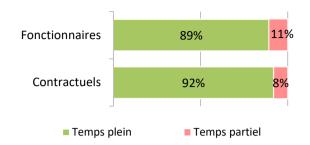
Fiche "Repères" du RSU 2021 1/7

- Temps de travail des agents permanents

 68% des fonctionnaires à temps complet contre 51% des contractuels



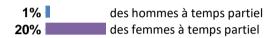
 11% des fonctionnaires à temps partiel contre 8% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	23%	Sociale	57%
Administrative	21%	Administrative	56%
Sportive	5%	Technique	47%

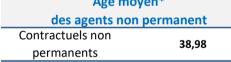
Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Pyramide des âges

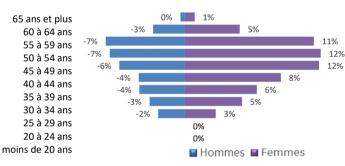
En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires 47,65		
	47,03	
Contractuels	44,38	
permanents	<u> </u>	
Ensemble des 47,25		
permanents		
Âge moyen*		
des agents non permanent		





Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

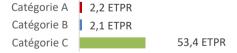
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 100 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 8 fonctionnaires
- > 87 contractuels permanents
- > 5 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

0,5% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2021

Mouvements

 En 2019, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 13.2%

Fonctionnaire	Contractuel permanent
4,9%	74,4%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018	Effectif physique au 31/12/2019
9,2 agents	9,8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019			
Fonctionnaires 7 0,5%			
Contractuels	7	51,3%	
Ensemble 7 4,7%			

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année) Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de	40%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	18%
Départ à la retraite	16%
Démission	11%
Mutation (changement de collectivité)	8%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	58%
Remplaçants	14%
Voie de mutation	11%
Intégration directe	7%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	4%
and the second s	

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 1,3% des agents permanents
 présents au 31/12 ont été titularisés dans
 l'année
- Aucune rupture conventionnelle actée en 2019
- Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10

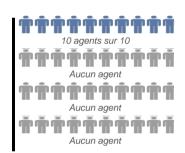
Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

0% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

2 sanctions disciplinaires prononcées en 2019 parmi les 205 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

75%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

Autres

13%

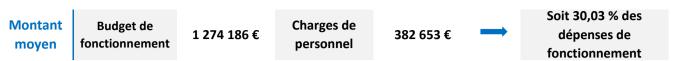
13%

Fiche "Repères" du RSU 2021

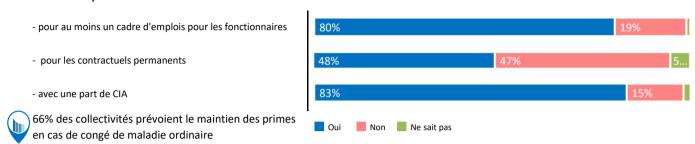
Budget et rémunérations



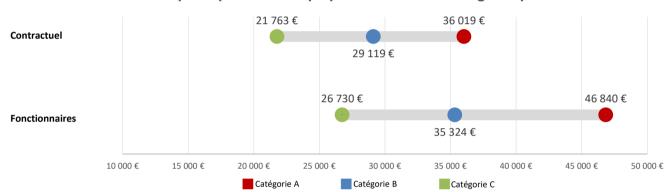
Les charges de personnel représentent 30,03 % des dépenses de fonctionnement



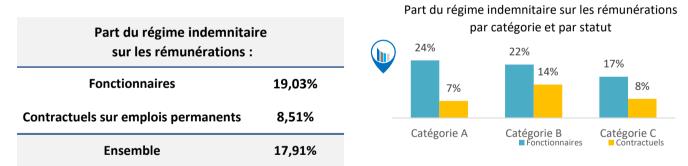
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération médiane par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,91 %



En moyenne, 382 heures supplémentaires/complémentaires pour les 68% de collectivités concernées



16% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 2021 4/7

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 10,8 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 6,6 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,95%	1,82%	2,81%	0,40%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,18%	1,82%	3,89%	0,40%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,59%	2,18%	4,30%	0,45%

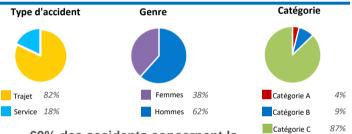
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 37,19 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

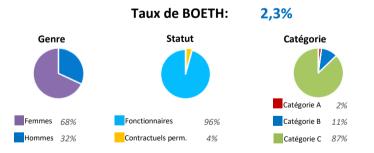
- 19% des collectivités concernées par des accidents de travail
 - > 3,9 accidents du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 34 jours d'absence consécutifs par accident du travail



69% des accidents concernent la filière Technique

Handicap

17% des collectivités ont au moins un agent **BOETH**



0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées) Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de

0€ sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien 0€ dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

8 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

1 592 €

Coût moyen des formations : Coût par jour de formation : 194€

Oui Non Ne sait pas Non réponse Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

4% des femmes 2,4% des hommes

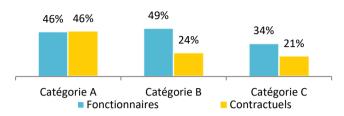
Fiche "Repères" du RSU 2021 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2019, 36% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

33% des femmes et 41% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

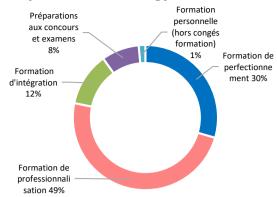


Le budget médian consacré à la formation est de 1 794 €

Répartition des dépenses de formation

#N/A #VALEUR!

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	71%
C	,-
Autres organismes	21%
CNFPT au delà	5%
Collectivité	3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Aucune collectivité n'a un accord collectif sur la protection sociale complémentaire
- L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité

Santé Prévoyance

Montant médian
annuel par 142 € 85 €
bénéficiaire

Non réponse Oui Non Ne sait pas

Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

100%

Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

100%

Relations sociales

15% des collectivités concernées par des grèves

84% 15%

2 jours de grève en moyenne par collectivité

Sur mot d'ordre national 90%

Non
Pr...

Nombre moyen de réunions des instances

Monibie moyen de reamons des mistances		Hotarioco
Comité technique	CAP	ССР
0	0	0

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

Fiche "Repères" du RSU 2021

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Note de lecture :

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023 Version 1

7/7 Fiche "Repères" du RSU 2021